



Malfaçon sur transformation de toiture

Par **ICEMANN**, le **02/02/2008** à **14:37**

Bonjour a tous,rnrnEn 2006, vous avons fait transformer la toiture de notre maison pour rendre les combles aménageables.rnA l'issue des travaux certaines malfaçons ont été relevées dont la plus importante : l' affaissement de la toiture.rnrnAujourd'hui nous avons lancer la garantie décennale de cette société et les experts + bureau d' étude qui ont vu la maison , au vue de leur calcul nous confirmer que c'est normal que la toiture s 'affaisse et qu'elle s 'affaissera encore.rnrnSi l 'assurance prend la remise en état la toiture pensez vous que nous puissions et devrions tenter une action en justice pour obtenir:rnrnDes dommages et intérêt car cela fait deux environ que nos projet sont mis en suspend (mise en coformité de la maison pour le travail de mon épouse).rnrnEt d 'autre part faire en sorte que la société soient mise devant ses responsabilité de mise en danger d 'autrui.rnrnSi action en justice il y a, est il possible de prendre un avocat et que ce dernier se rémunère sur le montant des dommages obtenus en y incluant sa rémunération.rnrnVous remerciant d 'avance pour vos réponses rnrnCordialement rnrnJacques ROOS